

Mesures réglementaires sollicitées par le demandeur en matière de stationnement et/ou de circulation

Circulation des véhicules :

- Rue barrée - déviation par les rues : _____
(sauf riverains) _____
- Alternée par : _____
 - feux tricolores
 - panneaux B15-C18
 - panneaux K10 (manuel)
- Restreinte sur ___ couloirs
- Sens unique - à préciser : _____
- Vitesse limitée à ____ km/h au droit du chantier

Circulation des piétons :

- Cheminement maintenu
- Cheminement impossible - déviation prévue par le passage piétons : _____

Stationnement interdit et gênant :

- côté pair entre les n° ____ et ____
- côté impair entre les n° ____ et ____
- autres emplacements : _____
nombre d'emplacements temporairement supprimés : ____

Observations :

Plan de signalisation :

NB : en dehors des déménagements (B6a1), la Ville ne met à disposition aucun matériel de signalisation.

à St Jacques de la Lande, le _____ Signature,